



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-50

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Anne-Claire ROUANET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 27

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 8

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Lionel BRUNEL, M. Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Daniel SERANT, Mmes Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON ;

ABSENTS REPRESENTES :

Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Guy BOISSERIN ;
Josiane CHAPUS donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN ;
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET ;
Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Agnès BERAL ;
Erwan LE SAUX donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET ;
Grégory NOWAK donne pouvoir à Jean-François PERRAUD ;
Audrey PLATARET donne pouvoir à Martine MORELLON ;
Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE ;

ABSENTS :

Dominique CHARVOLIN
Christiane CONSTANT

Publiée le 5 juin 2023

Objet : Installation d'un(e) nouveau (elle) conseiller (ère) communautaire et représentations

Vu le rapport par lequel Françoise Gauquelin expose ce qui suit :

Par délibération en date du 06 juillet 2020, la Communauté de communes de la Vallée du Garon a désigné 37 conseillers communautaires, issus des conseils municipaux.

La Présidente informe aux membres du conseil communautaire que suite à la disparition de Mme Clémence Ducastel, il convient d'acter l'arrivée d'une nouvelle conseillère communautaire.

Vu les articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 273-10 du Code électoral,

Etant donné que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseiller est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller communautaire suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller remplacé a été élu,

Vu le suivant de liste, sur la liste de Chaponost des candidats au conseil communautaire, de même sexe, Madame Morellon Martine est amenée à intégrer le conseil communautaire.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire ainsi que du conseil communautaire d'acter l'installation de la nouvelle conseillère communautaire, Mme Morellon Martine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la nomination de Mme Martine MORELLON en tant que membre de la commission Mobilité, Environnement, Transition Ecologique, Agriculture (METEA) et de la commission Développement économique ;

APPROUVE la nomination de Mme Martine MORELLON en tant que représentante suppléante au Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) ;

APPROUVE la nomination de Mme Martine MORELLON en tant que déléguée suppléante au SITOM (Syndicat Intercommunal du Tri et Traitement des Ordures ménagères) ;

Extrait certifié conforme,